Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 035-213501075-20261026-DCM_20261026_1-DE

Délibération n° DCM_20261026-1 -

Ercé près Liffré

EXTRAIT REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ercé-près-Liffré, légalement convoqué le vingt-deux octobre deux mil vingt-six, s'est réuni à la salle du Relais des Cultures en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Bertrand CHEVESTRIER, Maire.

Etaient présents: B. CHEVESTRIER - I.GAUTIER - E. FLAUX - D. GARNIER - A.-C. BOISRENOULT - M. ALEXANDRE - M. BAHERRE - C. BOY - C.-M. DAUDIN - S. GUILLUY - F. LE MOUEL - M. MARDELE - G. MORIN - N. RENAUD - K. STEPHEN

Absents:

Etaient absents excusés : P. DORNIC - F. GENDRON ayant donné procuration à E. FLAUX - J. GUIGUEN - M. GUILARD

Secrétaire de Séance : I. GAUTIER

Nombre de conseillers en exercice :.....19

De présents :.....15

De votants :.....16

DCM_20261026-1 - SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT

Depuis que les élus ont été prévenus de la fermeture de la boulangerie à la date du 31 août, ils travaillent à la reprise des murs, du matériel et à divers travaux. L'objectif est de pouvoir accueillir un nouveau boulanger si possible avant les fêtes de Noël, période cruciale pour ce type de commerce.

Des négociations ont eu lieu avec le propriétaire des murs, les anciens boulangers ainsi que le boulanger pressenti pour reprendre le commerce. La commune s'est faite accompagner d'une maîtrise d'œuvre pour préparer au mieux le dossier.

Le scénario envisagé est le suivant :

- La commune rachète les murs à leur propriétaire pour un montant de 123 000 €. Les domaines ont été consultés et la valeur estimée par ces derniers était de 117 000 € avec une marge de 10%. L'achat définitif ne devrait avoir lieu que fin mars le temps de finaliser toutes les formalités administratives. D'ici cette date, la commune va signer une convention d'occupation précaire avec le propriétaire à titre gratuit.
- La commune rachète le matériel présent dans les locaux sur la base de l'inventaire réalisé par les anciens occupants. La transaction se monte à 60 000€ HT ;
- Des travaux limités à la remise en condition de la salle d'eau - toilettes du rez-de-chaussée et de la salle de bain de l'étage vont être réalisés afin que les prochains salariés et occupants aient des conditions d'accueil correctes. Le devis se monte à 13 935,51 € HT.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 035-213501075-20261026-DCM_20261026_1-DE

Afin de financer le projet, le Crédit Mutuel de Bretagne a été sollicité à hau[illegible] a eu une réponse favorable sous la forme de 4 propositions qui sont présentées au Conseil :

- Proposition n°1 : Durée 48 mois, taux fixe, amortissement progressif, TEG 4,0588% l'an, total intérêts : 17 467,36 €
- Proposition n°2 : Durée 48 mois, taux fixe, amortissement linéaire, TEG 4,0600 % l'an, total intérêts : 17 042,49 €
- Proposition n°3 : Durée 120 mois, taux fixe, amortissement progressif, TEG 4,4013 % l'an, total intérêts : 48 063,20 €
- Proposition n°4 : Durée 120 mois, taux fixe, amortissement linéaire, TEG 4,4026 % l'an, total intérêts : 44 895,00 €

Il est proposé au conseil d'adopter la proposition n°4, qui permet de lisser les remboursements et la dette.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE la souscription d'un emprunt de 200 000 € pour la reprise de la boulangerie ;**
- **APPROUVE la proposition n°4 faite par le Crédit Mutuel de Bretagne aux conditions citées ci-dessus ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Maire

Bertrand CHEVESTRIER